

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES DE LA SOLUTION MEDAVIZ (CGS)

JUIN 2020



Toute utilisation de la Solution Medaviz est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Services.

1. DEFINITIONS

Les termes ci-après définis ont le sens et la portée donnés dans leur définition dans le cadre de la conclusion et l'exécution des présentes Conditions Générales de Services.

« **Anomalie** » désigne tout défaut ou non-conformité reproductible de la Solution Medaviz ou d'un des Services indépendamment d'une mauvaise utilisation ;

« **Assistance** » désigne les Prestations d'assistance correspondant à la Maintenance de Niveau 1 fournies par PODALIRE, notamment pour la prise en main et la configuration initiales de la Solution Medaviz, et son utilisation courante et décrites aux présentes CGS ;

« **Avenant 6 de la Convention** » désigne l'avenant n° 6 à la Convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, approuvé par Arrêté du 1er août 2018 ;

« **Cabinet médical en ligne** » désigne l'espace privé et sécurisé du Médecin, exploité et édité par le Médecin sous sa responsabilité exclusive dans le respect de ses obligations conventionnelles et professionnelles, contenant l'ensemble des données relatives au Compte professionnel du Médecin, et mis à sa disposition par le biais de la Solution Medaviz, en vue de lui permettre de délivrer des actes de téléconsultation au sens de l'article L. 6316-1, 1° Code de la santé publique ;

« **Compte professionnel** » désigne le compte créé par le Médecin lors de sa première connexion à la Plateforme et permettant d'accéder à son Cabinet médical en ligne au titre de l'utilisation de la Solution Medaviz et de l'accès aux Services ;

« **Conditions Générales de Services** » ou « **CGS** » désigne les présentes Conditions Générales de Services de la Solution Medaviz, destinées à encadrer au plan contractuel (i) la délivrance des Services par PODALIRE et (ii) l'utilisation par le Médecin de la Solution Medaviz mise à disposition par PODALIRE au profit des Médecins ;

« **Contenu(s)** » désigne les Contenus images et/ou textes mis à disposition du Médecin et figurant sur le Cabinet médical en ligne après validation du Médecin ;

« **Date d'Activation** » désigne la date communiquée par PODALIRE à laquelle la Solution Medaviz et les Services sont rendus accessibles aux Médecins ;

« **Date d'Utilisation** » désigne la date correspondant au moment où le Médecin débute l'utilisation de la Solution Medaviz ;

« **Documentation** » désigne les documents de présentation et les manuels d'utilisation relatifs à la Solution Medaviz fournis par PODALIRE ;

« **Données** » désigne les données et notamment les Données Personnelles susceptibles d'être collectées et traitées dans le cadre de l'utilisation de la Solution Medaviz ;

« **Maintenance corrective** » désigne les Prestations de Maintenance de Niveau 2 consistant en la correction ou

le contournement des Anomalies (et notamment : déploiement de patches de sécurité et correctifs applicatifs) fournis par PODALIRE ;

« Médecin(s) » ou « Utilisateur » désigne tout médecin inscrit à l'ordre des Médecins dans l'année en cours quels que soient son secteur d'exercice et sa spécialité médicale ayant souscrit aux Services en signant les présentes CGS et utilisant la Solution Medaviz sous sa responsabilité exclusive dans le respect de ses obligations conventionnelles et professionnelles et des différents référentiels, cahiers des charges, recommandations encadrant les conditions de réalisation des actes de téléconsultation émanant des autorités ou opérateurs sanitaires ou d'autres autorités publiques ;

« Modules » désigne les Modules applicatifs et fonctionnels conçus, développés et maintenus par PODALIRE, destinés à permettre au Médecin d'éditer et d'exploiter son Cabinet médical en ligne, et mis à sa disposition dans le cadre de la fourniture des Services ;

« Niveaux de service » désigne des niveaux de qualité de Service auxquels PODALIRE s'engage dans le cadre de la fourniture des Services ;

« Plateforme » désigne l'ensemble des équipements informatiques et/ou de télécommunications et notamment les Serveurs, utilisé par PODALIRE pour la fourniture des Services et/ou la mise à disposition de la Solution Medaviz ;

« Points de raccordements » désigne les extrémités de la Plateforme reliées aux réseaux de télécommunication, destinées à recevoir les requêtes des Médecins, à rendre accessible la Solution Medaviz et à délivrer les Services ;

« Serveur » désigne l'équipement informatique connecté au réseau Internet et hébergeant la Solution Medaviz et les Données ;

« Service » ou « Services » désigne les Services fournis par PODALIRE aux Médecins, incluant, l'accès à la Solution Medaviz (module consultation Médecin), le service d'hébergement de la Solution Medaviz fourni par un hébergeur agréé/certifié sous-traitant désigné par PODALIRE, le service d'Assistance, le service de Maintenance corrective de la Solution, le tout afin de permettre aux Médecins d'utiliser la Solution Medaviz ;

« SLA » désigne le document décrivant les fonctionnalités de la Solution Medaviz et les Niveaux de services associés aux Services ;

« Solution » ou « Solution Medaviz » désigne les Modules applicatifs et fonctionnels conçus, développés et maintenus par PODALIRE, destinés à permettre aux Médecins de rendre des actes de téléconsultation à partir de leur Cabinet médical en ligne et mis à la disposition des Médecins dans le cadre de la fourniture des Services.

« Souscription » désigne l'engagement du Médecin, pris au travers de son abonnement aux Services, d'utiliser la Solution Medaviz et ses Services dans les conditions définies dans les présentes CGS.

« **Téléconsultation** » désigne une consultation médicale donnée à distance par un Médecin en utilisant les technologies de l'information et de la communication. C'est un acte médical pris en charge par l'Assurance Maladie.

« **Télé médecine** » désigne une pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport un professionnel médical avec un ou plusieurs professionnels de santé, entre eux ou avec le patient et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients. (Article L. 6316-1, 1^o Code de la santé publique).

2. OBJET

Les CGS de la Solution Medaviz ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles PODALIRE (nom commercial MEDAVIZ) fournit les Services et l'accès à la Solution Medaviz aux Médecins utilisateurs qui les acceptent.

Les CGS définissent les relations contractuelles entre PODALIRE et le Médecin utilisateur (ci-après « les Parties »), et notamment la délivrance des Services par PODALIRE et l'utilisation par le Médecin de la Solution Medaviz mise à disposition par PODALIRE au profit du Médecin utilisateur.

Les CGS prévalent sur tout autre document contractuel émis par PODALIRE.

3. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

Les présentes CGS entrent en vigueur à la date de souscription à la Solution Medaviz et aux Services par le Médecin. Elles sont valables pendant la toute la durée de souscription aux Services par le Médecin à compter de la Date d'Activation. Elles sont renouvelées par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Parties s'engagent à respecter inconditionnellement et intégralement les termes des présentes CGS suivant les modalités décrites ci-après. La souscription aux Services et aux présentes CGS constituent le contrat entre Podalire et le Médecin.

4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION MEDAVIZ

La Solution Medaviz est exclusivement réservée aux titulaires d'un diplôme leur permettant d'exercer la profession de médecin (au sens des dispositions des articles L. 4131-1 Code de la santé publique), inscrits à l'ordre des Médecins.

Chaque Médecin utilisateur de la Solution Medaviz s'engage en cas de cessation de son activité, temporairement ou définitivement, à cesser toute utilisation de la Solution Medaviz et à en informer PODALIRE dans les plus brefs délais en vue de la clôture de son Compte professionnel.

L'utilisation de la Solution Medaviz requiert une authentification forte préalable de chacun des Médecins utilisateurs qui bénéficient d'un accès à leur Cabinet médical en ligne via leur Compte professionnel. Les modalités d'authentification permettant d'accéder à la Solution Medaviz sont communiquées par PODALIRE à chaque Médecin autorisé à accéder et à utiliser ladite Solution Medaviz.

Le Médecin est seul responsable de l'ouverture, de l'utilisation de son Compte professionnel et de la préservation de la confidentialité de ses éléments d'authentification.

A ce titre, le Médecin est informé de la nécessité de créer des identifiants personnels (et non génériques) et préserver la parfaite confidentialité de ses identifiants.

Le Médecin s'engage à prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite confidentialité de ses éléments d'authentification, notamment afin qu'aucun tiers ne puisse usurper son identité et son Compte professionnel pour accéder à son Cabinet médical en ligne dans des conditions susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers ainsi qu'à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

5. L'ACCES A LA SOLUTION MEDAVIZ

PODALIRE fournit au Médecin utilisateur un accès à la Solution Medaviz comprenant des Modules applicatifs et fonctionnels édités, développés et maintenus par PODALIRE, destinés à permettre aux Médecins de rendre des actes de téléconsultation à partir de leur Cabinet médical en ligne.

Les Modules applicatifs et fonctionnels composant la Solution Medaviz sont les suivants :

- Un Module de téléconsultation médicale par visioconférence ;
- Un Module d'archivage et de stockage permettant au Médecin de conserver la traçabilité des actes de téléconsultation réalisés auprès de ses patients et l'ensemble des Données ;
- Un Module de gestion de l'activité sur la Plateforme ;
- Un Module de paiement et d'encaissement sécurisé. En cas d'échec de paiement, le recouvrement des honoraires facturés au patient est de la seule responsabilité du médecin.
- Un Module de réalisation de téléprescriptions
- Un Module de réalisation d'une feuille de soins. Le médecin reconnaît que la facturation à l'Assurance Maladie doit être réalisée de manière privilégiée à partir de son logiciel métier (en dehors de la solution Medaviz) en mode SESAM sans vitale (ou SESAM « dégradé ») ; le recours à une feuille de soins pour la facturation à l'Assurance Maladie ne devant être réalisé que par exception.
- Un Module de transmission de pièces jointes
- Un Module d'assistance administrative permettant la collecte des Données Personnelles uniquement administratives des patients pour le compte du Médecin et strictement nécessaires à la fourniture du service de téléconsultation par le Médecin à partir de la Solution Medaviz.

La facturation de l'Assurance Maladie est de la seule responsabilité du médecin. En facturant un acte médical à l'Assurance Maladie, le médecin confirme qu'il respecte le cadre légal de la téléconsultation, et en particulier les conditions de la convention médicale ainsi que ses avenants. Medaviz ne pourra en aucune mesure être tenu responsable d'une erreur de facturation à l'Assurance Maladie.

6. CONDITIONS DE FOURNITURE DES SERVICES

A. CONTROLE DE CONFORMITE DE LA SOLUTION MEDAVIZ ET DES SERVICES

A compter de la Date d'Activation, le Médecin utilisateur dispose d'un délai de 30 jours pour émettre des réserves sur le fonctionnement de la Solution Medaviz et des Services par rapport aux spécifications décrites au sein du SLA, ainsi que sur les Contenus proposés par PODALIRE. A l'expiration de ce délai, la Solution Medaviz et les Services seront réputés conformes et agréés par le Médecin.

Pendant cette période, le Médecin doit s'assurer que la Solution Medaviz, les Services, et les Contenus proposés par PODALIRE sont bien conformes à la législation applicable à l'activité de téléconsultation qu'il entend mettre en œuvre en application de l'article L. 6316- 1 Code de la santé publique et du décret n° 2010-1229 du 19/10/2010 relatif à la télémedecine et de ses obligations conventionnelles (dont le respect de l'Avenant 6 de la Convention), de ses obligations professionnelles et de manière générale à la réglementation applicable à l'exercice de sa profession de médecin dont les règles déontologiques qui lui sont attachées.

Il appartient au Médecin de faire valoir l'ensemble des Anomalies rencontrées lors de cette période de contrôle de conformité. Ces Anomalies seront appréciées d'un commun accord et si elles proviennent des éléments composant la Solution Medaviz et/ou les Services, elles feront l'objet, dans les meilleurs délais, d'une correction de la part de PODALIRE. Si les Anomalies proviennent du Médecin, elles feront l'objet, dans les meilleurs délais, d'une correction de sa part. La correction des Anomalies vaudra validation définitive de la conformité de la Solution Medaviz et/ou des Services.

PODALIRE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour tenir compte des réserves ainsi émises le cas échéant, par le Médecin, dans les limites des contraintes techniques et graphiques de la Solution Medaviz.

B. NIVEAUX DE SERVICE

Les niveaux de service sont décrits dans le SLA souscrit par le médecin. En l'absence de souscription à des SLA (notamment dans la version « freemium » du Service), il n'existe aucun engagement de niveaux de service de la part de Medaviz.

7. MAINTENANCE

A. NIVEAUX DE MAINTENANCE

PODALIRE s'engage à fournir les Prestations d'assistance et de maintenance sur la Solution Medaviz :

- **Assistance au démarrage** désigne l'Assistance Utilisateur, sur demande d'un Médecin pour le former, à distance, lors de sa première connexion, aux fonctionnalités de la Solution Medaviz,
- **Maintenance de Niveau 1** permet notamment la configuration et le paramétrage initial de la Solution Medaviz,
- **Maintenance de Niveau 2** désigne la Maintenance corrective permettant une évolution et mise à jour de la Solution Medaviz via l'installation de version corrective du produit si besoin est, mise à jour des différentes nomenclatures utilisées, correction de défauts et/ou bugs éventuels relatifs à la version du produit, la maintenance des passerelles pour l'envoi ou la réception de Données au(x) ou depuis le(s) logiciel(s) tiers.

Sont expressément exclus des Prestations de Maintenance :

- les travaux et interventions concernant l'installation et le fonctionnement de l'ensemble des moyens informatiques et infrastructure du Client non fournis par PODALIRE (télécommunications, réseaux, équipements de sécurité, matériels, logiciels, etc.). Ceux-ci relèvent des contrats de maintenance signés avec les fournisseurs concernés,
- une erreur, une mauvaise installation, manipulation ou utilisation de la Solution non conforme à la documentation associée,
- une introduction frauduleuse ou un piratage de données, ou en cas de virus détectés sur les postes du Médecin, même s'il existe un antivirus,
- une panne du matériel supportant la Solution (informatique, réseau) ou de dégâts provoqués par l'eau, les chutes, les chocs brusques, la foudre, l'effondrement des locaux et, d'une façon générale, tout accident ou sinistre susceptible de détériorer l'équipement,
- la reconstitution des fichiers de données en cas de destruction accidentelle ;
- Toute prestation non définie dans l'abonnement (prestations d'évolution hors tronc commun...);

Ces prestations feront automatiquement l'objet d'une facturation complémentaire.

B. MODALITES D'INTERVENTION

La maintenance pourra avoir lieu au choix de l'Utilisateur :

- ✓ Soit par téléphone au 02 30 05 06 34
- ✓ Soit par e-mail à l'adresse électronique suivante : contact@medaviz.com
- ✓ Soit par télémaintenance en se connectant à distance à la Plateforme.

La tarification du Service d'Assistance et de maintenance de Niveau 1 et 2 est définie dans l'abonnement et les prestations d'Assistance et de Maintenance sont intégralement soumises aux dispositions de l'article « Conditions Financières ».

Toute demande doit être faite avec les éléments nécessaires pour une intervention rapide du service support. Le Médecin utilisateur autorise PODALIRE à se connecter à la Plateforme afin qu'il(s) puisse(nt) fournir les Prestations de Maintenance requises.

Les interventions pourront être effectuées à la demande du Médecin pendant les horaires d'ouverture suivants :

- Assistance et maintenance de Niveau 1 (Assistance Utilisateur) : Lundi au Vendredi, 9h-12h et 14h-17h
- Maintenance de Niveau 2 (Maintenance corrective) : Lundi au Vendredi, 9h-12h et 14h-17h

C. QUALITE GENERALE DES SERVICES

Eu égard à la complexité d'Internet, de l'inégalité des capacités des différents réseaux, de l'afflux de trafic à certaines heures, des différents goulots d'étranglement sur lesquels PODALIRE n'a pas de maîtrise, la responsabilité de PODALIRE est limitée au fonctionnement de la Plateforme dont les limites extérieures sont constituées par les Points de raccordements.

PODALIRE ne saurait être tenue en aucun cas pour responsable :

- des vitesses d'accès et/ou les systèmes d'information du Médecin ;
- des ralentissements externes ;
- des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies qui sont mises en œuvre, chaque Partie reconnaît que la Solution Medaviz et les Services ne peuvent être exempts d'Anomalies, de défaillances, d'interruptions et d'indisponibilités.

En cas d'incidents résultant des éléments à la charge de l'une des Parties, l'autre s'engage à en informer cette dernière qui s'engage à faire ses meilleurs efforts pour y remédier.

D. GARANTIE TECHNIQUE

PODALIRE garantit la conformité de la Solution Medaviz et des Services aux seules caractéristiques techniques et fonctionnelles décrites au sein du SLA, à l'exclusion de toute autre garantie. PODALIRE pourra interrompre les Services, sans engager sa responsabilité et sans faute de sa part, à des fins de maintenance de sa Plateforme sous réserve d'en informer préalablement le Médecin par courriel.

8. L'HEBERGEMENT DE LA SOLUTION

Les Services fournis par PODALIRE comprennent l'hébergement de la Solution Medaviz au sein de la Plateforme. Compte tenu de la nature des Données qui seront produites et échangées dans le cadre l'utilisation de la Solution Medaviz par les Médecins, et de la législation applicable en matière d'hébergement des Données de santé, l'hébergement des Données de Santé de la Solution est assuré par un hébergeur agréé/certifié au sens de l'article L 1111-8 du code de la santé publique.

9. COLLABORATION DU MEDECIN

Le Médecin s'engage à collaborer étroitement avec PODALIRE dans le cadre de l'exécution des CGS. A ce titre, le Médecin s'engage notamment à :

- Mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour collaborer avec PODALIRE ;
- Communiquer toutes difficultés à PODALIRE afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible, participant ainsi à la qualité des Services ;
- Communiquer les informations demandées ou nécessaires à l'exécution des Services ;
- Mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour collaborer avec PODALIRE dans le cadre de l'exécution de ses obligations et notamment garantir la disponibilité, la coopération et la compétence de son personnel.

Le Médecin s'engage à utiliser les Services et la Solution Medaviz dans les strictes conditions des CGS et dans le strict respect des Documents Contractuels.

Il s'engage notamment à respecter :

- la Politique de confidentialité mise en place par PODALIRE dans le cadre de l'utilisation de la Solution Medaviz;
- les préconisations système et les prérequis à l'utilisation et/ou au déploiement de la Solution Medaviz recommandés par PODALIRE.

Enfin, le Médecin s'engage à respecter toutes les dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique et aux libertés (ci-après « Loi informatique et Libertés ») et du Règlement européen n° 2016/679 du 25 mai 2018 (ci-après « RGPD »), l'ensemble désignant la Réglementation et à demander une autorisation à PODALIRE avant toute utilisation de toute ou partie de la Solution Medaviz, notamment par un tiers, en dehors des conditions de fourniture des Services.

Le Médecin déclare qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations au titre de la mise en œuvre, sous sa responsabilité, du traitement des Données collectées dans le cadre des Services et de la Solution Medaviz concernant ses patients.

10. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU MEDECIN

A. DEONTOLOGIE

Le Médecin s'engage, dans le cadre de sa participation à la Solution Medaviz, à respecter l'intégralité des règles déontologiques présidant à l'exercice de sa profession telles qu'elles sont définies dans le Code de déontologie et interprétées par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

A ce titre, le Médecin s'engage notamment à respecter :

- les obligations d'information dont il est redevable à l'égard de chacun des patients qui l'interrogent dans le cadre de la Solution Medaviz, en application des articles L.1111-2, L.1111-3 et L.1111-4 du Code de la santé publique ;
- le secret le plus absolu sur les informations de santé et relatives à la vie privée des patients bénéficiaires du Service de téléconsultation par le biais de la Plateforme, et ce conformément à ses obligations légales, réglementaires et déontologiques telles qu'elles résultent des articles L 1110-4, L 1110-12, R 1110-1 et suivants du Code de la santé publique, 226-13 du Code Pénal et du Code de déontologie ;
- le principe d'indépendance et du libre choix du patient ;
- le principe d'interdiction de tout procédé direct ou indirect de publicité, notamment en faveur d'un professionnel de santé.

Ainsi, le patient est mis en mesure de s'opposer, et ce à tout moment, à l'accès du Médecin aux informations le concernant. De même, l'accès du Médecin au dossier médical et aux Données de santé de son patient est subordonné au respect par le Médecin d'une procédure d'authentification forte.

B. OBLIGATIONS DU MEDECIN

Le Médecin a été libre de solliciter PODALIRE pour toute information concernant la Solution Medaviz et les Services préalablement à la souscription aux Services afin de s'assurer qu'ils répondent à ses besoins et à l'usage qu'il en attend. Par la souscription à un abonnement aux Services, le Médecin reconnaît avoir été suffisamment informé. PODALIRE ne garantit pas l'aptitude de la Solution et des Services à atteindre des objectifs ou des résultats que le Médecin se serait fixés et/ou à exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de conclure le présent Contrat.

La Solution Medaviz et les Services doivent être utilisés conformément à leur destination telle que décrite au sein des Documents Contractuels et de la Documentation.

Il appartient au Médecin de s'assurer :

- du respect des préconisations techniques requises ;
- qu'il dispose de la compétence nécessaire et des personnels qualifiés pour l'utilisation de la Solution Medaviz et des Services ;
- de faire un effort suffisant de formation aux spécificités de la Solution Medaviz et des Services ;
- de tenir compte des nouvelles conditions d'organisation impliquées par l'usage de la Solution Medaviz et des Services et, le cas échéant, de prendre en compte les mesures d'organisation nécessaires notamment afin de permettre une utilisation de la Solution Medaviz et des Services avec toute l'implication, la collaboration et l'efficacité requises.
- Que la cotation de ses actes respecte la réglementation en vigueur.

En outre, le Médecin reconnaît que les Services ainsi fournis par PODALIRE sont strictement techniques. Le Médecin reconnaît et accepte à ce titre que la responsabilité de PODALIRE est exclusivement technique, à l'exclusion de toute responsabilité éditoriale ou médicale.

Le Médecin est informé qu'il n'est pas habilité à intervenir de quelque façon que ce soit dans l'architecture des données de la Solution Medaviz.

Le Médecin demeure intégralement et exclusivement responsable de l'exploitation de son Cabinet médical en ligne à partir de la Solution Medaviz et mis en ligne sous sa responsabilité exclusive et de la réalisation et de la satisfaction à l'ensemble des actes qu'il réalise dans le cadre de son Cabinet médical en ligne, et également des obligations administratives qui lui sont opposables en sa qualité de Médecin.

En cas de mise en cause de la responsabilité de PODALIRE du fait d'un acte quelconque d'un Médecin, notamment dans ses rapports avec ses patients, le Médecin garantit PODALIRE contre toute condamnation, indemnité, somme de toute nature qui serait mise à sa charge, en ce compris les frais d'avocats éventuels et d'expertise.

Conformément à l'article L. 4113-9 du Code de la santé publique, le Médecin s'engage à présenter une copie des présentes CGS à son Conseil Département de l'Ordre des Médecins pour l'information dudit Conseil Départemental.

PODALIRE s'engage à collaborer, sur demande, avec le Médecin, dans le cadre de la satisfaction de ce dernier à ses obligations légales et/ou réglementaires relatives à la Solution Medaviz et notamment mais non exclusivement à celles listées au présent article.

A ce titre, PODALIRE transmet notamment à la première demande tous les documents et/ou éléments nécessaires au Médecin dans le cadre de la satisfaction auxdites obligations légales et/ou réglementaires.

C. MESURES DE PROTECTION ET DE SECURITE

Les normes légales de protection et de sécurité des utilisateurs devront être respectées par le Médecin. Le Médecin protège son système d'information (matériels, logiciels, réseau...) contre l'accès illicite de tiers, les virus, vers et autres procédés hostiles d'intrusion et assume la responsabilité des mesures de protection en la matière.

Le Médecin s'engage à respecter les règles et procédures prévues, notamment s'agissant de la transmission des données et de la sécurité.

Le Médecin devra, avant toute intervention de PODALIRE et régulièrement, procéder à la sauvegarde des données, fichiers et programmes, destinées à éviter toute perte, destruction ou altération d'information.

Le médecin est également responsable du choix de son fournisseur d'accès internet ainsi que de l'approvisionnement et de la mise en œuvre des équipements nécessaires à l'accès aux Services via le réseau internet.

Concernant le Service d'hébergement, PODALIRE prend les mesures nécessaires à la protection de son réseau et de ses serveurs contre l'accès de tiers non autorisés.

11. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE PODALIRE

A. RESPONSABILITE DE PODALIRE

Le Médecin reconnaît que, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre des Documents Contractuels, PODALIRE a rempli ses obligations de conseil et d'information notamment s'agissant des caractéristiques et les limites de la Solution Medaviz et des Services auxquels il a souscrit.

PODALIRE s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession et est soumise à une obligation de moyens. PODALIRE sera seulement responsable des dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles.

PODALIRE ne sera en aucun cas responsable des dommages immatériels et/ou indirects. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu à indemnisation. Plus particulièrement, la responsabilité de PODALIRE pour perte d'exploitation, perte de profit, pertes consécutives ou non, pertes de données, ou dommages causés par des téléchargements est exclue.

En outre, PODALIRE décline toute responsabilité en cas de dommages résultant des cas suivants : (i) non-respect des préconisations de PODALIRE, (ii) utilisation anormale de la Solution Medaviz et des Services par rapport à leurs spécifications ou leur destination ; (iii) modification ou correction y compris les tentatives, de la Solution Medaviz et des Services, par le Médecin lui-même ou par un tiers non habilité par PODALIRE ; (iv) les erreurs, mauvaise installation, manipulation ou utilisation par les utilisateurs (v) introduction frauduleuse ou d'un piratage de données, ou en cas de virus détectés sur les postes du Médecin, même s'il existe un antivirus, (vi) perte ou altération de données de toute nature.

La responsabilité de PODALIRE ne saurait être engagée pour les dysfonctionnements et perturbations qui pourraient apparaître dans le fonctionnement de l'installation existante du Client, de son acquisition auprès de tiers de matériels, progiciels et logiciels ainsi que leurs incompatibilités avec la Solution et les Services objets du Contrat.

PODALIRE ne garantit pas la qualité, la disponibilité et la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à internet.

En particulier, le Médecin est informé et accepte que, malgré toutes les précautions que PODALIRE s'engage à prendre conformément aux règles de l'art afin de préserver l'intégrité des données, son intervention au titre du Contrat est susceptible d'endommager les documents, fichiers et données du Client. Il appartient donc au Médecin d'effectuer préalablement à toute intervention de PODALIRE et régulièrement les sauvegardes et tests de restauration de sauvegarde.

En tout état de cause, la réparation des préjudices subis par le Médecin du fait d'une faute avérée de PODALIRE et/ou d'un de ses partenaires est expressément limitée pour la durée des CGS, toutes causes confondues et pour quelque cause que ce soit, au montant de la dernière facture payée par le Médecin au titre du Service en cause.

De manière générale, à défaut pour le Client d'avoir mis en jeu la responsabilité contractuelle d'PODALIRE dans un délai d'un an à compter de la réalisation du dommage, le Client sera réputé avoir renoncé à se prévaloir de l'éventuel manquement contractuel et son action sera définitivement prescrite à l'encontre de PODALIRE.

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations contractuelles en cas d'empêchement d'exécuter ses obligations résultant d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil et entendu par la jurisprudence française.

Les parties reconnaissent que le prix du Contrat reflète la répartition des risques découlant du Contrat ainsi que l'équilibre économique voulu par les Parties et que le Contrat n'aurait pas été conclu sans les limitations de responsabilité définies aux présentes. De manière expresse, les parties conviennent que les limitations de responsabilité continuent à s'appliquer à la cessation du Contrat pour quelle que raison que ce soit.

B. EXCLUSIONS

En outre, la responsabilité de PODALIRE sera entièrement dérogée si :

- les conditions de paiement n'ont pas été observées par le Médecin et notamment si le règlement de l'abonnement n'a pas été effectué ;
- les renseignements, notamment documents dont la fourniture incombe au Médecin n'ont pas été communiqués en temps voulu en cas de retard ou non pour la mise à disposition de matériels, locaux techniques et/ou services nécessaires à la mise en place et/ou à l'utilisation des Services et/ou de la Solution Medaviz et/ou en cas de non-respect des conditions d'environnement et de mise en service dont le Médecin est réputé avoir connaissance ;
- un cas de force majeur survenait ;
- le Médecin se rendait coupable d'une défaillance ou d'un manquement à ses obligations au titre des

CGS et de manière générale à l'une quelconque de ses obligations légales, administratives, réglementaires, professionnelles et/ou déontologiques ;

- plus généralement de toute cause échappant au contrôle raisonnable de PODALIRE.

12. GARANTIES

A. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

PODALIRE garantit le Médecin contre toute action en contrefaçon s'agissant des éléments de la Plateforme, la Solution Medaviz, les Modules, le Cabinet médical en ligne, les Contenus fournis par lui au Médecin en exécution des CGS.

Cette garantie prévue est soumise aux conditions expresses suivantes :

- que le Médecin ait notifié à bref délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action ;
- que le Médecin ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant à première demande tous les éléments ; informations et l'assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où l'interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon, ou résulterait d'une transaction signée par PODALIRE avec le demandeur de l'action en contrefaçon, PODALIRE s'efforcera, à son choix et à ses frais, soit :

- d'obtenir le droit pour le Médecin de poursuivre l'utilisation des éléments de la Plateforme, la Solution Medaviz, les Modules, le Cabinet médical en ligne, les Contenus concernés ;
- de modifier les éléments de la Plateforme, de la Solution Medaviz, des Modules, du Cabinet médical en ligne ;
- des Contenus concernés de façon à éviter ladite contrefaçon.

Les dispositions précédentes fixent les limites de la responsabilité de PODALIRE en matière de contrefaçon de brevet et droit d'auteur du fait de l'utilisation de la Plateforme, de la Solution Medaviz, des Modules, du Cabinet médical en ligne, des Contenus.

B. GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

PODALIRE garantit la conformité des Services aux seules caractéristiques techniques et fonctionnelles décrites au sein du SLA, à l'exclusion de toute autre garantie.

Le Médecin reconnaît que les Services ainsi fournis par PODALIRE est strictement technique, et que le Médecin demeure exclusivement responsable de la réalisation et de la satisfaction à l'ensemble des obligations administratives qui lui sont opposables en sa qualité de Médecin.

13. EVOLUTION DE LA SOLUTION MEDAVIZ ET DES SERVICES

PODALIRE adressera régulièrement au Médecin par voie électronique des informations sur les évolutions techniques des Services ainsi que des informations réglementaires dans le domaine de la télémédecine afin de lui permettre une utilisation optimale des nouvelles fonctionnalités.

PODALIRE pourra prendre toute mesure d'organisation ou d'évolution technique susceptible d'améliorer la Solution Medaviz et/ou la fourniture des Services dans le respect de ses engagements contractuels à tout moment, sans préavis, ni information préalable du Médecin sans qu'il puisse s'y opposer.

PODALIRE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS. PODALIRE s'engage à prévenir le Médecin de toute modification substantielle des présentes CGS qui pourra être invité à les accepter à nouveau. Chaque Médecin est tenu de consulter régulièrement ces CGS à l'adresse <https://www.medaviz.com/>.

En cas de problème technique, ou pendant les opérations de maintenance PODALIRE peut être amenée à fermer l'accès aux Services déployés via la Solution Medaviz.

Chaque Médecin accepte que PODALIRE résilie immédiatement et/ou suspende son accès à la Solution Medaviz sans préavis, ni mise en demeure, ni indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de manquement à l'une quelconque des obligations décrites aux présentes CGS ou à la législation en vigueur.

Sans limitation de ce qui précède, sont notamment susceptibles de fonder une résiliation :

- les infractions ou violations des présentes CGS et de tout document contractuel relatif à l'accès et à l'utilisation des Services et de la Solution Medaviz ;
- le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur et notamment de la Réglementation ;
- l'arrêt ou la suspension de la mise à disposition de tout ou partie de la Solution Medaviz par PODALIRE.

14. SUSPENSION DE LA SOLUTION MEDAVIZ ET DES SERVICES

Les Parties conviennent que PODALIRE pourra suspendre l'accès à la Solution Medaviz et/ou aux Services notamment en cas :

- d'intrusion sur la Plateforme susceptible d'affecter le fonctionnement des Services, de la Solution Medaviz, des Serveurs et/ou de la Plateforme ;
- de mauvaises utilisations de la Solution Medaviz et/ou des Services par les Médecins susceptibles d'affecter le fonctionnement de la Plateforme ou l'accès à la Solution Medaviz par d'autres clients ;
- de demande ou sur requête d'une autorité administrative ou judiciaire relative aux Données hébergées dans le cadre des Services.

- de non-respect par le Médecin de ses obligations au titre des présentes CGS ou encore de tout usage par le Médecin des Services et plus généralement de la Plateforme qui serait contraire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

PODALIRE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rétablir les Services et l'accès à la Solution Medaviz en cas d'intrusion.

Toute suspension d'accès à la Solution Medaviz, aux Services et plus généralement à la Plateforme n'ouvre droit à aucune indemnité.

15. FORCE MAJEURE

PODALIRE ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité de la Solution Medaviz et de ses Contenus causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvaient être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations au sens de la définition légale figurant à l'article 1278 du Code civil (« Cas de Force Majeure »).

L'exécution des présentes CGS sera suspendue tant que durera le Cas de Force Majeure, sauf si le retard en résultant justifie la résiliation des présentes CGS, et PODALIRE s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le Cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le Cas de Force Majeure.

Si l'empêchement est définitif, les CGS seront résiliées.

16. RESILIATION ET CONSEQUENCES DE LA CESSATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties aux obligations issues des Documents Contractuels, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation des CGS, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

En cas de résiliation anticipée des CGS, les sommes payées par le Médecin resteront définitivement acquises à PODALIRE sans préjudice de ses autres droits et recours.

En outre, en cas de résiliation anticipée, c'est-à-dire, avant la fin de l'engagement du Médecin, ce dernier reste redevable des sommes dues au titre de l'abonnement et ce jusqu'à son terme ou jusqu'à la fin du mois, selon l'abonnement souscrit et les conditions qui y sont attachées.

Le Contrat pourra être dénoncé de plein droit par PODALIRE à tout moment et avec effet immédiat en cas de :

- manquements du Médecin à toutes lois, règles professionnelles, conventionnelles et déontologiques ou encore règlements applicables à sa profession et/ou à son activité professionnelle ;
- manquements du Médecin aux obligations définies aux présentes CGS ;
- changements intervenus dans la situation professionnelle du Médecin rendant impossible la poursuite de l'exécution des CGS, ce qui comprend notamment la cessation définitive de son activité ;
- cessation d'activité par PODALIRE ;
- changement des textes applicables ayant des conséquences substantielles de nature à modifier l'activité de PODALIRE.

En cas de cessation des relations pour quelque cause que ce soit :

- PODALIRE interrompra l'accès à la Solution Medaviz et la fourniture des Services à l'échéance normale ou à celle fixée au sein de la notification de la cessation, sauf accord contraire entre les Parties ;
- le Médecin s'engage à désinstaller/supprimer l'accès à la Solution Medaviz de son matériel informatique dans les plus brefs délais ;
- le Médecin s'interdit de copier ou d'utiliser tout ou partie de la Solution Medaviz de quelque manière que ce soit ;
- l'ensemble des sommes restant dues à PODALIRE par le Médecin à la date de cessation des relations sera immédiatement dû.

17. CONDITIONS FINANCIERES

A. PRINCIPES

Les prix d'abonnement aux Services sont établis de manière forfaitaire. Ils s'entendent toujours en euros hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

B. REMUNERATION DES SERVICES ET DE LA SOLUTION MEDAVIZ

La Solution Medaviz et les Services sont fournis par PODALIRE en contrepartie de la souscription par le Médecin à un abonnement proposé par Médaviz.

La solution Medaviz se décline actuellement en une offre « Medaviz Essentiels », qui inclut les Modules applicatifs et fonctionnels décrits en partie 6. Elle ne fait l'objet d'aucune facturation au médecin. Si le prix de l'abonnement venait à évoluer, Medaviz s'engage à en informer le médecin au préalable. Le médecin disposera alors d'un délai de 30 jours pour mettre un terme à son abonnement.

Si l'acte de téléconsultation fait l'objet d'une facturation par le médecin au patient dans le système Medaviz, alors le montant coté par le médecin est automatiquement prélevé au patient sur le compte bancaire qu'il aura renseigné au moment de son inscription sur la Solution Medaviz. A l'issue de l'acte, un reçu est communiqué au patient par mail.

Seuls les frais bancaires facturés par le prestataire de paiement de Medaviz sont déduits des honoraires du médecin. Le paiement est actuellement mis en œuvre par le prestataire de paiement sécurisé « Stripe », qui seul conserve les coordonnées bancaires des Utilisateurs à cette fin.

Au 1er janvier 2020, les frais prélevés par « Stripe » s'élèvent à :

- Cartes européennes : 1.4% du montant coté par le médecin + 0.25€ par acte
- Cartes non européennes : 2.9% du montant coté par le médecin + 0.25€ par acte

Ces frais sont susceptibles d'évoluer selon la politique tarifaire de « Stripe » et consultables en ligne sur <https://stripe.com/fr/pricing>.

Podalire se réserve le droit de changer de prestataire de paiement à tout moment si ce dernier ne répondait plus aux exigences nécessaires à la nature de ses prestations.

La Solution Medaviz ne conserve aucune coordonnée bancaire des patients.

C. DELAI DE REGLEMENT

Les factures sont payables par virement à date de facture et sont expédiées à l'adresse communiquée par le Médecin.

En cas de non-règlement, et sauf report accordé par PODALIRE par écrit, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraînera, de plein droit, la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, outre l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement ou tout autre montant prévu par la réglementation applicable. En outre, le Médecin est informé et accepte sans autre forme de préavis que tout retard de paiement pourra donner lieu à la suspension de l'accès aux Services et à la Solution Medaviz.

Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à PODALIRE par lettre recommandée dans un délai de trente (30) jours ouvrables suivant sa réception, laquelle est présumée réalisée dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la date portée par la facture. Aucune réclamation ne sera recevable au-delà du délai de 30 jours ouvrables.

D. CONDITIONS FINANCIERES LIEES A DES INTERVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes prestations ou services complémentaires ne figurant pas dans l'abonnement en cours, devront avoir fait l'objet d'un devis complémentaire en exécution des présentes CGS.

18. PROPRIETE INTELLECTUELLE

A. PROPRIETE DU MEDECIN

Les images, textes, informations, données, ou éléments fournis par le Médecin à PODALIRE dans le cadre de l'exécution du Contrat sont réputés appartenir au Médecin et sous sa responsabilité. Le Médecin garantit que ces éléments ne contreviennent aux droits des tiers ou tout droit de propriété intellectuelle.

PODALIRE ne peut être tenue à aucune responsabilité afférant à la nature ou le contenu des éléments listés ci-dessus et/ou de toute exploitation qui en sera faite au travers du Contrat ou en dehors.

En cas de réclamation ou action d'un tiers relatif aux éléments listés ci-dessus, le Médecin indemniserà PODALIRE à première demande, de tous les dommages subis et conséquences financières supportées par cette dernière, notamment les frais qu'elle aura exposés pour sa défense.

B. PROPRIETE DE PODALIRE

PODALIRE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les signes distinctifs et notamment les marques et logos, ainsi que des études, documentation, méthodes, outils, savoir-faire, bases de données, algorithmes, logiciels, résultats et développements spécifiques réalisés, utilisés ou développés, même à la demande du Médecin, pendant l'exécution du Contrat, que ces derniers soient ou non préexistants. PODALIRE sera seule en droit de revendiquer la propriété et la protection sur ces éléments.

Le Contrat n'implique pas de transfert de propriété quel qu'il soit, entre les parties, de leurs droits respectifs de propriété intellectuelle et industrielle. Le Médecin ne pourra en particulier reproduire, représenter, ou exploiter desdits éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de PODALIRE. Le Client ne pourra modifier les mentions de propriété et les documentations affichant les marques de PODALIRE ou porter atteinte aux marques et autres droits de PODALIRE.

A ce titre, il est concédé au Médecin un droit d'utilisation à titre personnel, non exclusif et incessible sur la Solution Medaviz. Ce droit est concédé uniquement dans le cadre de l'utilisation des Services à savoir exclusivement pour permettre au Médecin de rendre des actes de téléconsultation à partir de son Cabinet médical en ligne, et pour la durée des Services. La présente concession de droits n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du Médecin, PODALIRE conservant la pleine et entière propriété de la Solution Medaviz et des éléments qui la composent.

Il est expressément entendu entre les Parties que tous les livrables, documents, textes et schémas relatifs à la Solution Medaviz et/ou des prestations et/ou des Services ainsi que tous les renseignements d'ordre technique ou commercial fournis au titre des CGS et/ou auxquels le Médecin pourrait avoir accès au titre des CGS et/ou des Services demeurent la propriété de PODALIRE, et ne pourront être reproduits ou communiqués en tout ou partie à des tiers sans l'accord écrit préalable de PODALIRE.

Le Médecin s'interdit d'utiliser ou d'exploiter la Solution Medaviz et les Services pour le compte de tiers, y compris au sein de son groupe, sans l'autorisation de PODALIRE. Le Médecin s'interdit notamment de diffuser ou de permettre la diffusion et/ou de mettre à disposition de tiers, à quelque titre que ce soit, et/ou déposer

tout brevet pour son compte ou pour le compte d'un tiers, et/ou de reproduire et/ou faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle du savoir-faire de PODALIRE, et/ou de la Solution Medaviz et/ou du logiciel de mise en œuvre de PODALIRE et/ou des Services.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, une faute intentionnelle susceptible d'exposer le Médecin à des poursuites civiles et pénales.

19. ASSURANCE

Chaque partie s'engage à s'assurer et s'engage à maintenir en vigueur sa police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie dans son pays, pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à l'autre Partie et à tout tiers dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

20. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à garder strictement confidentiel toute information ou document, quel qu'en soit le support, qui serait porté à sa connaissance à l'occasion de la négociation ou de l'exécution des CGS. Cette obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée des CGS, et pour une durée de 3 années à compter de la communication de l'information protégée ou de l'expiration des CGS.

A ce titre, les Parties s'engagent à :

- ne pas divulguer ces informations confidentielles ;
- empêcher toute divulgation de ces informations confidentielles à l'extérieur de leur société sauf nécessité pour PODALIRE de les divulguer à ses sous-traitants, consultants ou autre dans le cadre de l'exécution des CGS ;
- ne pas reproduire, ni faire reproduire tout ou partie de documents susceptibles de constituer ou de contenir des informations confidentielles ;
- retourner à l'autre Partie ou détruire, à l'expiration ou la résiliation des CGS tous les documents confidentiels de quelque nature que ce soit qui lui auraient été remis par l'autre des Parties ;
- ne pas utiliser les informations à d'autres fins que pour l'exécution des CGS.

Les Parties conviennent du fait que les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas aux informations qui :

- sont ou viennent à la connaissance de l'autre Partie par publication ou par tout autre moyen qu'une contravention à ses obligations par la Partie qui les auraient reçues ;

- sont issues de développements entrepris de manière indépendante par la Partie qui les reçoit ou, pour son compte par des personnes qui n'ont pas accès aux informations confidentielles de l'autre Partie ;
- font l'objet d'une diffusion générale de la Partie qui les communiquera sans restriction particulière ;
- font l'objet d'une diffusion du fait d'une décision judiciaire.

Les Documents Contractuels sont considérés comme une information confidentielle au sens de la présente clause.

21. NON SOLLICITATION DU PERSONNEL

Chacune des Parties renonce, sauf accord écrit préalable de l'autre Partie, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre Partie, ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit, même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur.

Cette renonciation reste valable pendant toute la durée des CGS ainsi que pendant une période de vingt-quatre (24) mois courant à compter de la dénonciation ou résiliation pour quelque cause que ce soit des CGS.

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cet engagement, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant une indemnité égale aux appointements bruts (salaires plus charges sociales) perçus par le collaborateur débauché pendant les vingt- quatre (24) mois précédant son départ.

22. SOUS-TRAITANCE

L'exécution des obligations de PODALIRE, au titre des CGS, pourra être sous-traitée, en tout ou partie, à toute personne de son choix, ce que le Médecin accepte. Le Médecin est informé que l'hébergement de la Solution Medaviz est confié à un sous-traitant dans le respect des dispositions applicables et de l'article L1111-8 du Code de la santé publique.

23. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »).

La présente clause a pour objet de définir les conditions dans lesquelles PODALIRE, Sous-traitant au sens du RGPD, s'engage à effectuer à la demande et pour le compte du Médecin, Responsable de traitement des opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les services de maintenance et d'hébergement tels que définis dans le présent contrat.

Les données à caractère personnel traitées sont :

Le type de données à caractère personnel :

- Civilité, données d'identification et données professionnelles
- Données médicales du patient (données sensibles)

Les catégories de personnes concernées : médecin, patients du Médecin

Le responsable de traitement s'engage à :

- collecter et traiter les données à caractère personnel de manière adéquate, pertinente et limitée au regard des finalités déterminées, explicites et légitimes,
- être vigilant lors de la saisie dans les zones libres de commentaires,
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le Règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant.

En cas de demande d'intervention du sous-traitant, le responsable de traitement s'engage à ce que les données à caractère personnel transmises et notamment les pièces jointes soient strictement nécessaires à cette intervention.

Le Sous-traitant s'engage à :

- traiter les données uniquement pour les seules finalités de maintenance et d'hébergement qui font l'objet de la sous-traitance,
- traiter les données conformément aux instructions expresses du responsable de traitement. Si le Sous-traitant considère qu'une instruction reçue du responsable de traitement constitue une violation du Règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement,
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.

Le sous-traitant s'engage à opérer le traitement et héberger ces données en France ou dans l'union Européenne et à effectuer toutes les démarches administratives et techniques visant à garantir la conformité des traitements avec la législation en vigueur.

Le sous-traitant pourra ajouter d'autres sites situés sur le territoire français ou européen, sans nécessité l'accord du responsable de traitement, à condition que ce changement n'affecte pas la prestation.

Les données restent localisées sur des serveurs basés dans l'union Européenne. Les nouveaux sites seront exclusivement situés en France ou dans l'union Européenne.

Le Sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement

A l'issue de la relation contractuelle, et sauf opposition de sa part, seules les Données à caractère personnel du Médecin feront l'objet d'un archivage intermédiaire afin de permettre à Podalire de lui proposer des informations en lien avec son activité professionnelle et seront conservées à ce titre pendant un délai de trois ans.

Les Données seront ensuite archivées selon une procédure d'archivage sécurisée et/ou supprimées, sans préjudice des droits d'archivage de PODALIRE permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, à moins que le médecin ait manifesté auprès de PODALIRE son souhait de continuer à recevoir ces informations.

Conformément aux dispositions de la Réglementation applicables en matière de protection des Données précitées et sous réserve des conditions prévues par la Réglementation pour l'exercice de ses droits, le Médecin dispose des droits suivants :

- d'un droit d'accéder à ses Données à caractère personnel et en demander la rectification ;
- du droit de communiquer ses directives concernant le sort de ses Données à caractère personnel après sa mort ;
- du droit de solliciter une limitation du traitement ;
- du droit à l'oubli et à l'effacement numérique ;
- du droit à la portabilité de ses Données ;
- d'un droit d'opposition ;
- d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Médecin peut adresser ses demandes d'exercice de droits en écrivant à PODALIRE ou en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : donnees@medaviz.com

Le Médecin peut également contacter PODALIRE à l'adresse suivante : donnees@medaviz.io.

En outre, le Médecin s'engage à effectuer régulièrement et conserver au moins une copie de sauvegarde de ses Données. En conséquence, PODALIRE n'encourra aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction des programmes et/ou Données qui pourraient survenir lors d'un incident et/ou Anomalie de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution par PODALIRE des Services.

24. DISPOSITIONS DIVERSES

Chaque Partie s'interdit de prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. Chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Les titres n'étant insérés que pour des raisons de commodité, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et la teneur de l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Les Documents Contractuels expriment l'intégralité des obligations des Parties quant à son objet. Aucune autre condition figurant dans les documents envoyés, échangés ou remis par les Parties, ne pourra s'intégrer aux Documents Contractuels.

Sauf disposition expresse contraire, toute modification des Documents Contractuels ne peut intervenir que par voie d'avenant écrit dûment signé des représentants habilités de chacune des Parties.

Si l'une quelconque des stipulations des Documents Contractuels s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Document Contractuel concerné ni altérer la validité de ses autres stipulations.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque d'un Document Contractuel ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Par ailleurs, aucune renonciation à l'une des dispositions de ces CGS ne peut être considérée comme valant renonciation définitive à cette disposition ou à d'autres dispositions des présentes CGS.

Les Documents Contractuels ne peuvent être cédés, en tout ou partie, par le Médecin sans avoir préalablement obtenu l'accord écrit de PODALIRE.

PODALIRE pourra céder à toute personne morale de son choix, tout ou partie des droits et obligations définies des CGS, à charge pour lui d'en informer le Médecin.

Si une disposition des présentes CGS était jugée invalide par un tribunal compétent, l'invalidité de cette disposition n'en affecterait pas pour autant la validité des autres dispositions des présentes.

25. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat est interprété et régi selon la loi française.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux Parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de 30 jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de Vannes exclusivement compétent.

